

Nouvel organisme scientifique et technique **Missions et modalités d'action**

Le ministère doit disposer d'un outil scientifique et technique pleinement adapté au portage efficace de ses politiques sur le territoire, capable d'intervenir sur l'ensemble de ses champs aussi bien au niveau de la recherche appliquée qu'au niveau de l'expérimentation sur le terrain.

Le nouvel organisme couvrira toute la gamme des domaines d'intervention du ministère pour apporter un appui scientifique et technique de haut niveau transversal et pluridisciplinaire auprès de ses services et des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire.

Il sera un levier du ministère pour susciter une dynamique d'innovation au niveau national et territorial dans ses champs d'intervention et faciliter ainsi la transition vers une économie verte. Le ministère pourra s'appuyer sur ses compétences scientifiques et techniques réparties sur le territoire et pilotées au niveau central pour transformer des besoins locaux complexes en problématiques de recherche et innover sur le terrain en mettant en œuvre les dernières avancées de connaissances et de savoir-faire. Il initiera des actions que le secteur privé seul n'est pas en mesure de porter.

Le nouvel organisme permettra aussi au ministère d'élaborer les méthodologies et les doctrines techniques qui appuient et renforcent la transversalité de ses politiques et forment un cadre partagé par l'ensemble des acteurs publics.

Il intégrera des dispositifs d'observation des territoires, fondés sur ses compétences scientifiques et techniques et couvrant l'ensemble des champs d'intervention du ministère. Ces dispositifs permettront au ministère de détecter et d'anticiper les mutations sociales, économiques et techniques et les problématiques émergentes.

Enfin, le nouvel organisme apportera une contribution majeure à la préparation et au traitement des situations de crise multiformes en prenant en compte les combinaisons de risques même les plus improbables.

Une vocation

- Apporter un appui scientifique et technique à la mise en œuvre sur le territoire des politiques publiques dans le champ du ministère
- Accompagner les acteurs publics et privés, sur le plan scientifique et technique, dans la transition vers une économie verte et équitable, sobre en ressources et décarbonée, porteuse d'un fort potentiel d'innovation et de croissance durable
- Contribuer à renforcer la capacité des territoires à faire face aux risques de toutes natures auxquels ils sont soumis.

Les missions du nouvel organisme

- **Apporter un appui scientifique et technique à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du développement durable**
- **Être un centre de ressources scientifiques et techniques, transversal et pluridisciplinaire, au service de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales sur les champs techniques d'intervention du ministère**
- **En appui aux services de l'Etat, développer la connaissance des territoires, dans les domaines d'intervention du ministère, du point de vue scientifique et technique, en prenant en compte les aspects économiques, sociaux et humains, pour disposer des éléments essentiels de compréhension des enjeux d'aménagement et de préservation et répondre aux besoins de territorialisation du Grenelle Environnement et du Grenelle de la Mer**
- **Développer la recherche appliquée et l'innovation technologique, en partenariat avec d'autres organismes du RST, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, pour améliorer les connaissances scientifiques et techniques dans les domaines d'intervention du ministère au plus près des besoins du terrain en promouvant l'expérimentation**
- **Porter une dynamique de normalisation et de réglementation technique sur les enjeux prioritaires du ministère**
- **Animer sur les champs scientifiques et techniques du ministère des réseaux professionnels de partenaires publics et privés**

Les modalités d'action du nouvel organisme

- **Assistance, études et expertises**
 - Apporter de l'assistance, du conseil, un appui scientifique, technique et méthodologique, transversal et pluridisciplinaire, intégrant les aspects économiques, sociaux et humains, aux services de l'Etat, de ses établissements publics, et des collectivités territoriales
 - Réaliser des expertises et des études techniques, transversales et multidisciplinaires, intégrant les aspects économiques, sociaux et humains, dans les domaines d'intervention du ministère, au profit des services de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales
 - Développer des dispositifs d'observation des territoires du point de vue scientifique, technique, sociologique (enquêtes , statistiques,..)
 - Développer des méthodes et des outils d'évaluation environnementale des territoires
 - Organiser le réseau des compétences scientifiques et techniques pour qu'il soit mobilisable rapidement en cas de crise

- Mettre en œuvre des solutions adaptées aux enjeux du terrain en s'appuyant sur les résultats de la recherche

•Recherche, développement, innovation, veille et prospective

- Assurer une veille scientifique et technique sur l'ensemble des champs d'intervention du ministère.
- Traduire les besoins locaux complexes émergents en thématiques de recherche, en réflexions méthodologiques, en sujets de développement technologique et d'innovation
- Mener des démarches et réflexions prospectives et multidisciplinaires
- Contribuer au développement technologique
 - Mettre au point de nouveaux procédés
 - Mener des expérimentations
 - Elaborer des méthodologies et mettre au point de nouveaux savoir-faire
 - Créer de nouveaux outils et des prototypes
 - Créer des outils métiers numériques et des bases de données
- Mener des actions de recherche appliquée en garantissant une articulation efficiente avec les autres organismes de recherche du réseau scientifique et technique, les universités et les organismes équivalents en Europe
- Procéder à des études socio-économiques dans les domaines d'intervention du ministère
- Evaluer les perspectives ouvertes par les innovations, les nouvelles techniques et connaissances, en prenant en compte leurs conditions d'acceptabilité
- Elaborer des notices, des documentations scientifiques et techniques, des ouvrages, des guides méthodologiques, des articles scientifiques et techniques, à l'usage de l'ensemble de l'ensemble des acteurs des politiques publiques et des professionnels concernés
- Participer à l'orientation des activités de recherche menées pour le compte du ministère par les organismes du RST

•Animation de réseaux, développement des compétences, diffusion et capitalisation des connaissances

- Animer les milieux professionnels publics et privés
- Développer les échanges d'expériences
- Développer des compétences scientifiques et techniques, y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales, transversales et pluridisciplinaires
- Être un acteur de la formation professionnelle initiale et continue
- Diffuser et mettre à disposition des documents scientifiques et techniques, notices, guides, ouvrages, articles, études
- Assurer le transfert des résultats de la recherche, des développements technologiques, et de l'innovation
- Assurer la valorisation des matériels, des procédés, des logiciels, et de tous les brevets déposés.
- Promouvoir le bon usage des techniques et des innovations.
- Capitaliser les connaissances, les savoir-faire, les expériences et les utiliser

pour établir l'état de l'art.

•**Normalisation, réglementation, certification**

- Être membre de commissions de normalisation et de groupes élaborant la réglementation
- Participer à la certification

•**International et partenariat**

- Promouvoir les technologies et savoir-faire français à l'étranger
- Développer des partenariats avec le monde économique et de la recherche pour faciliter la transition vers une économie verte au plus près du territoire
- Participer, notamment dans le cadre des structures de coopération régies par les dispositions du titre IV du livre III du code de la recherche, à des actions menées en commun avec des services de l'État, des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- Créer, gérer ou participer à des unités de recherche et des unités de services propres ou associées à d'autres organismes techniques ou de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur;
- Conclure des conventions avec l'Etat, l'Union européenne, des collectivités territoriales, des organismes et entreprises publics ou privés, des organismes scientifiques étrangers pour accueillir ou mettre à disposition des personnels pour une durée déterminée.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de coopération scientifique et technique au plan international;